

Cours professionnels Libraire

Table des matières



Librairie à Trinidad, Cuba

Document à l'usage des élèves et du corps enseignant de l'EPCL

Ces informations ne sauraient se substituer aux dispositions légales et réglementaires qui seules font foi.

Répartition des leçons (en nombre de périodes)

MATIERES	ANNEES			PERIODES
	1	2	3	
Conseils et vente	2	2		160
Processus de travail en entreprise	2	1		120
Bibliographie et recherches	1	1	1	120
Marchandises	1	2	1	160
Littérature, culture, science	2	2	2	240
Français	1	1	2	160
Allemand	2	2.5		160
Anglais	2	2.5		200
Economie et société	3	2	2	280
Total	16	16	8	1600
Jours des cours	lundi et mardi	mercredi et jeudi	vendredi	



Vitrine d'une librairie à la Havanne, Cuba

Dispositions particulières pour les élèves dispensés de culture générale

Les détenteurs d'une maturité, d'un diplôme d'école de culture générale ou d'un diplôme d'école supérieure de commerce peuvent bénéficier d'une dispense totale de culture générale (français, allemand, anglais, économie/société et travail d'approfondissement).

Les détenteurs d'un CFC peuvent bénéficier d'une dispense partielle de culture générale.

Pour les apprentis vaudois, la demande est à formuler auprès de l'école en joignant les pièces justificatives.

Pour les apprentis des autres cantons, la demande est à formuler auprès du service de la formation professionnelle.

Les dispenses de l'enseignement de culture générale sont octroyées jusqu'au 30 septembre de l'année d'entrée en apprentissage.

Dispositions particulières pour les élèves bénéficiant d'une formation en 2 ans

Les apprenti-e-s au bénéfice d'une formation en deux ans prendront leurs dispositions afin de rattraper la matière enseignée en 1^{ère} année.

Conditions de promotion en 2^{ème} année

L'apprenti-e est promu-e en 2^{ème} année si la moyenne générale annuelle des notes de branche de 1^{ère} année est supérieure ou égale à 4.

Conditions de promotion en 3^{ème} année

L'apprenti-e est promu-e en 3^{ème} année si la moyenne générale annuelle des notes de branche de 2^{ème} année est supérieure ou égale à 4.

Elèves en situation de difficulté personnelle

Les élèves présentant des difficultés particulières à cause d'une situation personnelle ou de problèmes de santé peuvent en informer le doyen pour envisager avec lui des solutions afin de leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles.

Renseignements relatifs aux examens de fin d'apprentissage

L'examen final portera sur les domaines de qualifications suivants, conformément à l'ordonnance de formation de la profession :

NQ1 Travail pratique (2 h – pondération 40 % - arrondi 0.1)

- Conseils à la clientèle et entretien de vente oral (30')
- Présentation de la marchandise oral (30')
- Bibliographie et recherches oral (30')
- Gestion de l'assortiment oral (30')

NQ2 Connaissances professionnelles (2h ³/₄ - pondération 20 % - arrondi 0.1)

- Processus de travail en entreprise oral (30')
- Bibliographie et recherches écrit (45')
- Marchandises écrit (45') + oral (15')
- Littérature, culture, science oral (30')

NQ3 Culture générale (3 h – pondération 25 % - arrondi 0.1)

- Travail d'approfondissement oral (15')
- Langues vivantes
 - *Français* écrit (45')
- Economie et société écrit (120')
- Note d'expérience

moyenne de toutes les notes semestrielles de :

- *Français*
- *Langues étrangères (allemand et anglais)*
- *Economie et société*

NQ4 Note d'expérience (pondération 15 % - arrondi 0.5)

moyenne de toutes les notes semestrielles de :

- *Conseil et vente*
- *Processus de travail en entreprise*
- *Bibliographie et recherches*
- *Marchandises*
- *Littérature, culture, science*

NG (arrondi 0.1)

L'examen est réussi si :

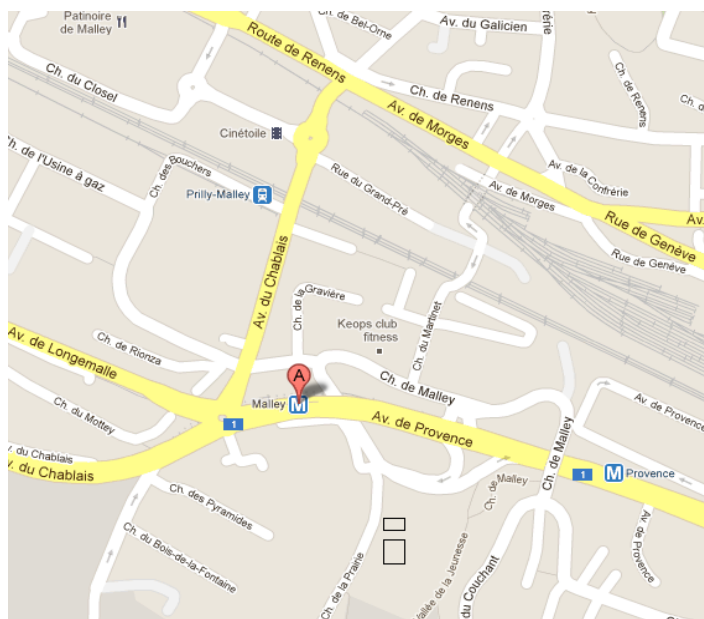
- La note globale (NG) est supérieure ou égale à 4.0
- La note du domaine de qualification « Travaux pratiques » (NQ1) est supérieure ou égale à 4.0

Les quatre points d'appréciation des NQ1, NQ2 et NQ3 sont pondérés de manière identique. Les notes de chaque point d'appréciation sont arrondies à 0.5.

Plan d'accès

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

Site de la Vallée de la Jeunesse
Ch. de la Prairie 11 - 1007 Lausanne



Depuis la gare de Lausanne :

- Prendre le Métro M2 qui relie la gare au centre ville (Flon)
- Prendre le Métro M1" au Flon (métro sud ouest lausannois) en direction de Renens ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Renens :

- Prendre le Métro M1 (métro sud ouest lausannois) en direction de Lausanne ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Prilly-Malley :

- Prendre l'avenue du Chablais direction giratoire de Provence (direction Lac)
- Tourner à gauche sur ch. de Malley
- Au croisement, tourner à droite sur ch. de la Prairie
- Continuer 100 m. A gauche vous trouverez les bâtiments de l'EPCL, ch. de la Prairie 11

Pour de plus amples informations, consulter le site des transports lausannois (www.t-l.ch) ou des cff (www.cff.ch)